

La justice et le droit

Définitions élémentaires

- La justice, c'est le principe supérieur, le critère idéal d'après lequel un état de fait ou une obligation peuvent être reconnus comme légitimes ou illégitimes. - Dans un autre contexte, la Justice (parfois alors écrite avec une majuscule «Justice») peut aussi désigner l'institution judiciaire, le pouvoir d'appliquer les lois: les juges, les tribunaux, la police.

- Le droit a un sens spécifiquement légal (ou objectif): c'est l'ensemble des règles (lois, décrets, coutumes...) organisant la vie des individus en société (sens objectif). Il a aussi un sens moral (ou subjectif) : « avoir un droit », c'est pouvoir demander quelque chose à quelqu'un au nom d'un principe supérieur.

Étymologie

- Droit: de *directus*, «sans déviation, ce qui est permis». Dérivé de *rex*, «roi».

- Justice: de *justus*, «équitable et exact». Dérivé de *jus*, «formule religieuse ayant force de loi».

Distinctions

- Le droit est réciproque du devoir: avoir un droit, c'est imposer un devoir à quelqu'un, et réciproquement, avoir un devoir c'est donner un droit à quelqu'un.

- Le droit (au sens légal de système juridique) s'oppose à l'illégalité. Cependant, si la loi interdit le délit, elle n'existe que parce qu'elle en prévoit l'existence.

- Le droit s'oppose au fait : le droit est de l'ordre de la norme, du devoir-être; le fait est de l'ordre de l'être; il n'a pas de valeur (juste ou injuste) en lui-même.

- On distingue le droit positif et le droit naturel: le droit positif, c'est l'ensemble du droit existant (les codes, les coutumes reconnues...); la notion de droit naturel renvoie à l'idée qu'il y aurait des lois rationnelles du comportement humain inscrites dans la nature même (par exemple, l'idée que l'homme est libre).

- Distinguer la justice en tant qu'égalité (principe du même traitement pour tous) et la justice en tant qu'équité (principe du traitement différencié en fonction des mérites respectifs de chacun).

- La justice s'oppose à l'injustice: l'injustice c'est le décalage entre ce qui est et ce qui, au nom d'un principe supérieur, devrait être. Il y a dans l'idée de justice l'idée (religieuse) d'un équilibre, d'une juste mesure, entre l'homme et l'univers, entre l'homme et les autres hommes.

- La justice s'oppose à la vengeance qui est individuelle (elle ne se soucie pas d'un ordre social global) et disproportionnée (on tue pour une insulte...).

Problèmes

- Il y a une tension entre la notion de système juridique et l'idéal de la justice le droit est-il juste, ou bien n'a-t-il rien à voir avec la justice?

- Peut-il y avoir un « ordre public » si aucune exigence de justice n'est respectée ?

- Vaut-il mieux un ordre, fût-il une dictature, que pas d'ordre du tout?

- Existe-t-il un droit naturel? Et quel serait son contenu (l'égalité des hommes, ou leur inégalité)? (D'où des questions comme : l'esclavage peut-il être juste?)

- La justice est-elle équité (à chacun selon son mérite) ou égalité (à chacun la même chose) ? Les deux notions sont-elles séparables?

- Comment mesurer la proportion entre le délit et la sanction? (L'argent peut-il compenser une vie? et la prison? et la peine de mort? Quel rapport entre ces peines et les crimes commis?)

- Quelle est la fonction du châtement? (sanction, mise à l'écart, réinsertion, compensation, réconciliation...?)

Références au cours

Cours Général, Travail et nécessité

I. B/ Le mythe de Prométhée

II. A/ Tableau instinct/liberté

II. A/ Marx, « l'abeille et l'architecte »

II. B/ Kojève, « la dialectique du maître et de l'esclave »